



## Mairie de Larnaud

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL - VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 A 20H30

L'an deux mil vingt et un, le 3 septembre (3 septembre 2021), à 20h30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30 août 2021

**Présent(e)s** : ANTIER Pierre, BORNOT-FAIVRE Carine, BLONDEAU-BOZON Sophie, GUERRET Laurent, GUYOT David, LAUBEPIN Yvan, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI-NOEL Olivia, VERNET Corinne.

**Absent excusé** : GORSE Cyril, NAUDIN Martine,

**Secrétaire de séance** : TACCHINI-NOEL Olivia

**Nombre de conseillers** : Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13 -  
Votants : 13

Approbation des précédents comptes rendus en date du 18 juin 2021 et du 23 Juillet 2021

**Unanimité**

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Passage d'une convention entre la commune de Larnaud, la fédération des Chasseurs du Jura et Mme SIMENEL Océane.
- Délibération autorisant le remboursement de 50% des travaux de réfection du VC9 à la commune de Villevieux

**Unanimité**

#### Urbanisme

##### 1) Visite de l'entreprise Bonnefoy

Visite de Messieurs Bonnamain, DG du groupe Bonnefoy et Bruno Loichot, directeur de BBCI. Rappel historique du dossier. Monsieur le maire informe du retour favorable du service instructeur .

Tous les conseillers ont reçu une lettre de l'association APEL au sujet de ce permis. Un plan de la zone de captage est présenté.

Intervention de Mr Noblet Jean Yves, conseiller et trésorier de l'APEL s'étonne qu'aucun représentant de l'association soit convié face à l'entreprise.

Les représentants de l'entreprise proposent de quitter la salle pour laisser libre cours aux débats.

Monsieur le maire rappelle que la demande de permis de construire à été présentée au conseil du 18-06-2021 avec une présentation possible du dossier par l'entreprise et que l'invitation n'est pas une surprise étant annoncée à l'ordre du jour.

Proposition avait également été faite pour aller visiter le site de Besançon, début juillet 2021 invitation à laquelle seule 2 personnes avaient répondu favorablement (y compris le monsieur le maire)

Monsieur le maire rappelle que l'instruction d'un dossier de permis se fait sur la base d'un cadre légal. Le maire peut s'opposer à l'avis du service instructeur mais sur raison motivée et légale. Il expose la commune aux poursuites juridiques.

## Mairie de Larnaud

Une conseillère fait part du fait que la société est située dans une zone artisanale et qu'il semble difficile de refuser des entreprises dans une zone artisanale.

Mr Bonnamain demande la parole pour exposer le projet. C'est un renouvellement de matériel qui commence à vieillir pour le remplacer par un projet de nouvelle génération qui ne pourra qu'amoinrir les nuisances. L'impact visuel sera un peu plus important mais une barrière naturelle est envisagée. L'activité de demain ne sera pas différente de celle d'aujourd'hui et ne va pas évoluer de manière exponentielle. Par exemple il n'y aura plus de chaudière à gaz, mais de l'électrique. Les capacités de stockage de matériaux recyclés inertes étant plus importantes, il y aura beaucoup moins de camions qui circuleront. La législation (notamment les marchés publics), et les convictions, poussent l'entreprise à se tourner vers de plus en plus de recyclage des matériaux qui sera rendu possible par la nouvelle installation. Le but de la parcelle périphérique est de limiter également les nuisances de transport.

Proposition est faite de faire une réunion d'information à destination de la population, probablement semaine 38.

Les représentants de l'entreprise Bonnefoy y sont favorables et se mettent à la disposition de la municipalité pour cela.

### 2) Le point sur les dossiers en cours

Mr le Maire fait le point pour sur les dossiers en cours d'instruction et sur ceux acceptés ou refusés depuis le dernier conseil.

#### 4 Déclarations préalables ont été acceptées :

- GORSE Cyril                      Piscine
- COMTE Jérôme                    clôture
- JEANNERET Stéphane            Piscine
- DESGUILLES Michel            Division parcellaire

1 a été rejetée faute de réception des pièces complémentaires pour un déplacement d'abri de jardin

1 est en cours d'instruction pour l'extension d'un appentis

#### 2 Permis de construire ont été acceptés :

- BBCI                                    remplacement d'une installation industrielle
- GADANT Bastien                    Maison

1 permis a été déposé en mairie ce jour pour une maison d'habitation 96 route de Fontainebrux.

### Affaires Générales

### 3) Stérilisation chats errants

Une habitante s'inquiète de la prolifération des chats errants dans la rue du Franois. La commune va se renseigner sur la possibilité de mettre en place une campagne de stérilisation en lien avec la Communauté de communes et la SPA.

Dans un premier temps, une information sera faite via la prochaine lettre communale.

## Mairie de Larnaud

Tarif stérilisation clinique des sauniers : 64 euros pour un mâle / 115 € pour une femelle  
Il est possible de conventionner avec la SPA pour qu'elle en prenne en charge une partie

### 4) Collecte incitative – SICTOM

Commencera en janvier 2022.

Le projet date de 2009. Phase de prévention entre 2009 et 2014 avec objectif de diminuer de 7%. (Seulement 5.3% au final).

Réflexion sur les alternatives possibles : tarification incitative avec puçage des bacs, ou collecte incitative = diminution des fréquences de collecte.

C'est cette dernière solution qui a été retenue. Une étude estime à 48 % la part des bacs gris qui pourrait être recyclée.

Sur les zones test, le tonnage des bacs gris a baissé de 28%.

A partir de janvier, la collecte des bacs gris se fera une semaine sur 2, comme les bacs bleus.

Un courrier d'information sera distribué aux usagers à partir de septembre. (par voie communale)

La collecte ne sera pas moins chère, la part tarifaire représentée par la collecte étant minoritaire dans le coût total du traitement.

### 5) Avancement City-stade

La plateforme et l'enrobé ont été faits cet été. La plateforme a été réceptionnée Jeudi 2 septembre par Agospace, en charge de la pose du city.

La commission s'est réunie en août avec les jeunes pour déterminer les jeux qui pourraient être mis en plus avec l'entreprise AMC.

Une deuxième réunion s'est tenue par la suite avec l'entreprise HUSSON.

Ils ont retenu une typologie de jeux et une présentation au conseil sera effectuée pour validation (en fonction du budget et des caractéristiques techniques).

Pierre Antier a invité la commission jeunes dans la forêt communale. Proposition leur a été faite de planter des arbres et s'investir pour trouver des financements.

Ils étaient réceptifs et prêts à commencer de suite !

### 6) Aménagement carrefour Mairie

L'aménagement a été commandé en juillet et a été réalisé dès que nous avons reçu la convention de travaux signée du département.

Les travaux ont commencé à la veille de la rentrée, manque encore les barrières et les potelets pour les passages piétons qui seront posés semaine prochaine.

Un essai avec un responsable de l'entreprise du transport afin de valider l'emplacement des cônes sera effectué.

L'écluse a été mise en place carrefour Malatière/D137.

## Scolaire

### 7) Point sur la rentrée scolaire

Nouvelle institutrice en maternelle : Mme Rachel Latrasse.

La décharge de Rachel sera assurée par Karine Liégeon.

Elodie Henry est en congé parental à 80%, remplacée par Michèle Bonnot.

## Mairie de Larnaud

Effectifs records à 104 enfants : Mat 26 – GS et CP 26 - CE 27 – CM 25

Cela pose des problèmes pour les GS/CE dont la salle dimension de classe est insuffisante. Il a fallu réaménager dans l'été, grâce à la participation des conseillers et de leurs conjoints 2 dimanches matin.

Le conseil remercie également les entreprises sollicitées pour leur réactivité et la qualité de leur travail.

Il faudrait investir dans du mobilier plus modulable. 1 module de 4 places coûte entre 536 et 608 euros. Pourquoi ne pas envisager un renouvellement par phases, ou même un achat de matériel d'occasion via site spécialisé.

### Bâtiments communaux

#### 8) Point sur les logements communaux – Délibération Attribution F3

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu une demande de location de la part d'une habitante de la commune pendant la durée des travaux sur sa résidence principale,

Vu l'ordonnance de reprise du tribunal judiciaire de Lons-le-Saunier en date du 15 janvier 2021 n° 2021/005, résiliant le bail conclu, entre Mr VENTURA Nicolas et la Commune de LARNAUD ;

Vu la délibération 2021/006 du 9 avril 2021 résiliant le bail de Mme LECOT Barbara

Vu la demande de Mme HELIER Dominique, sollicitant la location d'un logement communal ;

- **Décide** de lui attribuer à compter du 6 septembre 2021, le F3, situé au 1<sup>er</sup> étage, au n°8 de la rue des écoles ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir ;
- **Précise** que le bail fixera un loyer mensuel de 530 € + 70 € de provision de charges à compter du 6 septembre 2021, et ce jusqu'à la prochaine révision légale (1<sup>er</sup> septembre 2022) ;

**Pour : Unanimité**

#### 9) Délibération Convention SIDEC – Certificats Economie Energie – CEE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'énergie,

**Vu** les Statuts de SIDEC, notamment leur article -6-2-4 qui lui permet d'exercer des missions au titre des énergies,

**Vu** la délibération du SIDEC du 22 mars 2012,

**Considérant** que la collectivité est membre de Syndicat,

**Considérant** la réalisation par la collectivité d'opérations éligibles au dispositif des CEE, Monsieur le Maire,

**Explique** que certains travaux de bâtiments relatifs à l'efficacité énergétique peuvent donner lieu à la délivrance de certificats d'économie d'énergie (CEE).

**Précise** que le SIDEC peut intervenir pour la valorisation des actions éligibles aux CEE de toute collectivité membre du syndicat, et que les éventuelles ressources perçues par le SIDEC grâce à la valorisation ultérieure de ces certificats seront réparties entre la collectivité et le SIDEC suivant les termes de la convention jointe et de la façon suivante :

**40% pour le syndicat et 60 % pour la collectivité.**

## Mairie de Larnaud

- **Propose** de délibérer en vue de transférer au SIDEC les actions éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie en vue de leur valorisation par celui-ci.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC dans les conditions de la convention ci-jointe,
- **Prend note** de la répartition de la valorisation suivante : 40% pour le SIDEC, 60 % en retour pour la collectivité,
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer la convention ci-jointe afférente au transfert des actions éligibles aux CEE au SIDEC et tous les documents relatifs aux CEE.

**Pour : Unanimité**

### 10) Dégradations Vitrages Pôle Périscolaire

Mi-Août, Mme Bonnot a constaté des impacts sur les vitres du pôle Périscolaire côté rue Grand Champs.

Le dossier est entre les mains de la CCBHS qui a déposé plainte et fait une déclaration à son assurance .

La commune investit dans un city park et le conseil s'inquiète sur son devenir.

Faut-il envisager de mettre en place un système de surveillance ?

La commission bâtiment va faire un devis.

### 11) Maison Simonet – Retour sur rencontre avec le Maire de Mignovillard au sujet des habitats inclusifs

Paule Marty et David Guyot se sont rendus à Mignovillard (900 habitants) pour rencontrer le maire et échanger avec lui sur leur projet d'habitat inclusif dans une ancienne maison. Projet à 2.6 millions avec autofinancement 1.4 million.

Le projet porte sur 7 appartements, trois espaces pour cabinet médical, une micro-crèche, un parking souterrain...

Ils ont travaillé en collaboration avec SOLIHA capable de monter un projet et une étude de faisabilité.

Préconise plutôt la micro-crèche que les MAM. Leur projet est visible sur internet.

Reste à rencontrer Mme MONNET, maire de Val-Sonnette ainsi que la commune de St-Amour qui ont des projets similaires.

Par ailleurs, le terrain attenant à la maison a été désherbé.

Monsieur le maire demande de constituer le groupe de travail pour le prochain conseil.

### 12) Convention ZH Petit Verney

Délibération à prendre pour autoriser Mr le Maire à signer la convention.

Par suite de l'exposé de Mr le Maire, Le Conseil, après délibération,

- Approuve la convention de mise à disposition de la parcelle ZI 20 située sur la ZH du Petit Verney entre la commune, la fédération des chasseurs et Mme SIMENEL Océane
- Approuve l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 pour une durée de 2 ans.
- Autorise le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

**Pour : Unanimité**

## Mairie de Larnaud

- 13) Délibération autorisant le remboursement des travaux à Villevieux :  
Participation convenue de la commune de Larnaud à hauteur de 50%

Devis Jouvenceau

Epaulement partiel de la bande de roulement du VC9 :

Désignation	Nombre	Prix HT	TOTAL HT
Scarification des zones dégradées	500	0.80	400
Fourniture de Pré criblage	100	11	1100
Mise en place	100	3	300
Compactage	100	1.5	150
Déplacement matériel		Pour mémoire	GRATUIT
Total HT			1950
TVA 20%			390
TOTAL TTC			2340

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver la participation de la commune à hauteur de 50% du montant des travaux
- D'autoriser Mr le Maire à signer tout document relatif à cette opération
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2021

Pour : Unanimité

### Questions diverses

-Commande de 2 portes pour les logements de la poste (qui seront refacturées à l'auteur du vandalisme).

La commission se déplacera aussi chez Mme Balivet afin de voir l'état de sa porte et savoir s'il faut en commander une troisième.

-Ancienne maison POUGET, Carrefour rue du champ Thorin/RD137 : A solliciter pour tailler la haie car dangereux, nécessite de s'avancer sur la chaussée pour voir la circulation et avec la reprise de l'école cela risque de devenir problématique.

-Opération brioches du 23 au 26 septembre. 140 brioches commandées (contre 160 l'an passé), soit 9 par conseiller.

-Prochaines réunions de conseil fixées au 1<sup>er</sup> et 29 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45

Le Maire, David GUYOT

